

Le Livre blanc sur les politiques en matière de stabilité des prix a prévu que le comité mixte constituerait un forum parlementaire précieux pour l'étude publique des rapports de la Commission des prix et des revenus et pour des audiences publiques, où seraient exposées et étudiées les tendances principales des prix et des revenus dans le secteur privé de notre économie. Le Livre blanc reconnaît la nécessité d'entreprendre une analyse soutenue de l'évolution des coûts et des prix et d'étudier les causes et effets de l'inflation en dehors des cadres traditionnels de la méthode utilisée par le gouvernement en vue de prendre des décisions.

Le gouvernement a proposé l'établissement de la Commission des prix et des revenus pour remplir cette fonction, proposition qui à l'époque a reçu un appui général et a entraîné l'établissement de la Commission l'été dernier. Dans le Livre blanc, nous avons déclaré que la Commission devra «s'attacher surtout à inciter les personnes du secteur privé qui prennent des décisions en matière de prix et de revenus à assumer pleinement leurs responsabilités sur le plan social au mieux des intérêts du pays et pour assurer la stabilité des prix.» Nous avons déclaré plus loin que «pour ce faire, il faudra que la Commission obtienne que les groupes importants de la vie économique acceptent de collaborer en permanence avec elle» et nous avons ajouté que «la Commission ne pourra obtenir l'appui de ces groupes que si elle travaille avec eux en étroite collaboration et au moyen de contacts fréquents et périodiques.» Dans une déclaration lors de l'établissement de la Commission, j'ai dit:

La Commission sera chargée de faire enquête et rapport sur les causes, le déroulement et les conséquences de l'inflation et de renseigner les personnes actuellement appelées à prendre des décisions sur les prix et les revenus, le grand public et le gouvernement sur les meilleurs moyens d'assurer la stabilité des prix. La Commission sera autorisée à rédiger et à publier de temps à autre de son propre chef des rapports particuliers sur: a) les résultats de ses études et enquêtes relatives aux sujets susmentionnés; b) la situation actuelle des coûts, des prix, de la productivité et des revenus dans certains secteurs et industries situés au cœur de l'économie et touchant à l'économie canadienne en général.

Après sa création, la Commission s'est donc appliquée en premier lieu à établir des relations étroites avec les dirigeants des principaux groupements d'intérêts économiques et par des entretiens privés, à obtenir leur appui pour un programme de restrictions volontaires des prix et des revenus. On a alors critiqué cette attitude et on la critique encore. D'aucuns prétendaient qu'il était illusoire de penser que les dirigeants des groupements d'intérêts se laisseraient convaincre d'accepter un tel programme; d'autres, tout en n'élimi-

nant pas cette possibilité, considéraient qu'on n'arriverait pas à cette entente avant que la Commission n'ait lancé un long programme d'éducation individuelle suivi de l'éducation du public. Néanmoins, la Commission a persévéré en dépit d'obstacles qui semblaient insurmontables il y a quelques mois et, en février dernier, elle a atteint son objectif initial en bonne partie. A la Conférence nationale sur la stabilité des prix, un groupe imposant d'hommes d'affaires ont approuvé des critères visant à réduire le nombre et la portée des hausses de prix qu'ils annonceront en 1970.

M. Orlikow: C'est de la foutaise.

L'hon. M. Basford: L'accord est rédigé en termes suffisamment précis pour qu'il soit possible dans des cas particuliers de déterminer si on le respecte ou non, si, autrement dit, ces critères concernant les prix sont ou non suivis. Le programme sur lequel on s'est entendu à la Conférence nationale sur la stabilité des prix a été appuyé par les premiers ministres canadiens et par toutes les provinces, lors de la Conférence fédérale-provinciale tenue la semaine suivante.

Il est intéressant de remarquer que, peu après cette conférence et lui faisant suite, nous avons annoncé que nous différerions toute une série d'augmentations de droits administratifs que nous avions l'intention de mettre en vigueur. Elles ont été différées à cause de la situation inflationniste du pays. A la suite de la Conférence, on a demandé aux provinces de se mettre à reviser leurs lois relatives, par exemple, au coût de la construction domiciliaire et des loyers en particulier. C'est ce qu'ont fait certaines d'entre elles et plusieurs ont proposé des mesures qui auront un effet restrictif sur la hausse des loyers.

A mon sens, lors de la Conférence nationale sur la stabilité des prix, la Commission et les représentants du monde des affaires ont apporté une contribution importante à l'objectif consistant à assurer une meilleure stabilité des prix, et cela à un prix moindre, en termes de production et d'emploi, que celui qu'il eût fallu payer en recourant aux armes traditionnelles de la fiscalité et de la monnaie.

La Commission a entrepris d'examiner la situation quant à un certain nombre de prix, afin de déterminer si l'évolution de ces derniers était conforme aux critères retenus. De toute évidence, il importe que la Commission parvienne rapidement à des conclusions et qu'elle transmette sans tarder celles-ci aux entreprises concernées ainsi qu'aux divers gouvernements. Si elle entend faire cela le plus vite possible, elle ne pourra procéder à des audiences publiques. Cependant, je pense